

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES**  
**Séance du 16 octobre 2020**

**Délibération n°2020-29**

Suite à la convocation en date du 8 octobre 2020, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, se réunit le 16 octobre 2020 à 14h et procède au vote de la délibération ci-dessous.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Pour faire évoluer ses propositions et s'adapter aux évolutions de son environnement pédagogique, de ses publics et de leurs besoins dans le cadre de ses missions fondamentales d'accompagnement aux apprentissages, la Médiathèque a procédé au recensement des documents qui ne présentent plus d'intérêt pour ses usagers. Il est donc proposé au conseil d'administration de les faire sortir du fonds documentaire.

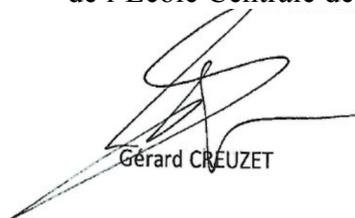
**DELIBERATION :**

Il est soumis au vote du conseil d'administration la validation des listes de documents proposés au désherbage.

Nombre de membres présents ou de représentés : 23

*Approbation à l'unanimité*

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 21 octobre 2020.

La présente délibération a été publiée le 21 octobre 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication